

Sous-finalités	Bases légales
Instruction des demandes de médiation relatives au projet de transition professionnelle ou au conseil en évolution professionnelle	Le respect de l'obligation légale résultant de l'article R.6123-14 du code du travail
Communication de la décision de la Médiatrice à l'usager concerné et à l'organisme de formation concerné	
Établissement d'un rapport annuel contenant les propositions de nature à améliorer le fonctionnement de France compétences et le service rendu aux usagers	
Saisine du Défenseur des droits le cas échéant	